

Le stage : cadre pédagogique et administratif

Les auditeurs du titre RNCP qui n'ont pas d'expérience professionnelle dans le champ de l'intervention sociale doivent, pour valider leur formation, effectuer un stage d'une durée minimale de 3 mois (65 jours) dans le domaine du diplôme. Ce stage est une condition de la délivrance du diplôme pour ceux qui ne peuvent attester d'une expérience dans la fonction d'accueil ou d'accompagnement dans le champ de l'insertion.

A savoir : le stage ne dispense pas de la condition de 18 mois d'expérience professionnelle – qu'elle qu'en soit le domaine - exigée pour la délivrance de tout diplôme au Cnam.

■ Conditions générales

La structure (associations, entreprises, conseils généraux...) où a lieu le stage doit pouvoir être le support d'un projet concernant l'accueil, l'orientation, l'accompagnement des publics en difficulté.

Le stage peut se dérouler soit à plein temps sur 3 mois, soit à temps partiel pour une durée globale équivalente (65 jours/ 456 heures). Il est recommandé de choisir, lorsque c'est possible, des modalités permettant une présence dans la structure largement étalée dans le temps, ce qui permet de s'approprier la fonction et d'en saisir les enjeux.

Le stage se déroulera sous la responsabilité d'un tuteur professionnel, responsable du stagiaire dans la structure d'accueil.

■ Objectif du stage et activités confiées au stagiaire :

L'objectif du stage est double :

- permettre aux auditeurs n'ayant aucune expérience de l'accueil, de l'orientation ou de l'information et de l'accompagnement social et professionnel auprès d'un public en difficulté de se familiariser avec ce champ professionnel (connaissance d'un public en difficulté, d'une structure de l'insertion et de son environnement, premier contact avec les dispositifs ...)
- acquérir la méthodologie du face à face (entretien) ;
- acquérir la méthodologie de l'animation de réunion ou d'ateliers.

Après une première phase d'immersion, les activités qui devront être menées par le stagiaire seront d' :

- accueillir, informer et orienter le public, observer des entretiens ou des travaux de groupes, accompagner un professionnel dans le cadre de ses fonctions d'entretien, éventuellement assister à des réunions ;
- accompagner des individus (en binôme) sur des parcours d'insertion.

Le responsable de la structure vous accueillant devra élaborer une proposition de stage reprenant l'ensemble des objectifs et des activités ainsi qu'un calendrier. Cette proposition sera élaborée en relation avec le tuteur de la structure d'insertion et, pour le Cnam, avec la coordinatrice pédagogique. Elle devra servir de base à l'élaboration de la convention de stage.